



Contrat de mariage en séparation de biens

Par Esto

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si en faisant un contrat de mariage séparation de biens, sommes nous obligés de passer devant le notaire et pourquoi? Et est-ce qu'il faudra le publier au Service de Publicité Foncière ?

Merci pour votre réponse par avance.

Bonne journée.

Par kang74

Bonjour

Parce que sans passage devant notaire, il n'y a pas de contrat de mariage opposable au tiers au moment du divorce ou aux créanciers .

Ce contrat de mariage sera apposé en mention marginale sur votre acte de mariage , sur votre livret de famille etc
Mis à part si vous vous mariez avec un immeuble, je ne vois pas ce que le SPF a avoir là-dedans ...